



N° 180/MJS/AGETIPE/DG/DGA/PRMP/2024

Conakry, le 04 Septembre 2024

LE SECRETAIRE GENERAL

RELANCE DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET

Intitulé Sommaire des prestations

1- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION

La Guinée est à la fois sensible et exposée au changement climatique. Située aux portes du Sahel, une des régions du monde les plus affectées par le changement climatique, la Guinée doit diminuer rapidement sa vulnérabilité au changement climatique : c'est un besoin pour sa population, mais aussi pour ses voisins.

Afin de contribuer le plus efficacement possible à son développement durable et à celui de ses voisins, la Guinée se veut être un pays stabilisateur de la sous-région à l'horizon 2030, en :

- Préservant et valorisant ses ressources hydriques ;
- S'efforçant de rester un puits de carbone ;
- Exploitant ses ressources en sols et en sous-sol de manière raisonnée ;
- Portant la réflexion de la CEDEAO pour intégrer davantage les enjeux du changement climatique dans le Plan de transhumance régional.

Pour réaliser cela, plusieurs pistes s'offrent à elle. Parmi ces pistes, l'initiative HIMO de reboisement et de restauration des terres dégradées en zone minières, têtes de sources, berges des cours d'eau et bassins versants. Soucieux de ces enjeux stratégiques, a décidée de formuler et de mettre en œuvre cet ambitieux programme.

A cet effet, le Ministère de la Jeunesse et des Sports à travers l'Agence Guinéenne d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi (AGETIPE) en sa qualité de Maître d'ouvrage délégué, **relance le recrutement d'un Consultant National pour réaliser l'Etudes de Formulation du Projet de Reboisement et de Restauration des Sites miniers, des Têtes de Sources, des Berges des Cours d'eau et des Bassins versants en situation de dégradation poussée.**

2 - OBJECTIFS DE LA MISSION D'ETUDE

2.1 - Objectif global

L'objectif principal de la mission est de formuler le programme national de reboisement et de restauration des sites miniers, des têtes de sources, des berges des cours d'eau et des bassins versants en situation de dégradation poussée afin de réduire la fragilité élevée du pays en matière environnementale.

2.2 - Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques incluent, mais ne sont pas limités à :

1. Réaliser un diagnostic approfondi de la situation de dégradation sur l'étendue du territoire national ;

2. Identifier et répertorier les sites dégradés potentiels ;
3. Formuler le programme de reboisement et de restauration des terres dégradées répertoriées
4. Estimer les coûts associés à la mise en œuvre de ce projet ;
5. Evaluer les avantages potentiels pour les intervenants du secteur.

3 - RESULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats attendus au terme de l'étude se déclinent comme suit :

- ✧ Un diagnostic approfondi de la situation de dégradation est réalisé sur l'étendue du territoire national ;
- ✧ Les sites dégradés potentiels à restaurer sont identifiés et répertoriés ;
- ✧ Le projet de reboisement et de restauration des terres dégradées est formulé ;
- ✧ Les coûts associés à la mise en œuvre du programme sont estimés ;
- ✧ Les avantages potentiels pour les intervenants du secteur sont évalués.

4 - DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Le consultant proposera dans son offre, une approche méthodologique détaillée et un programme de travail pertinents et en adéquation avec les résultats attendus.

5- CONSISTANCE DES PRESTATIONS ET LES TACHES A EXECUTER PAR LE CONSULTANT

- ❖ L'analyse de la faisabilité technique ;
- ❖ L'analyse de la faisabilité opérationnelle
- ❖ L'analyse de la faisabilité économique et financière.

LES TÂCHES DU CONSULTANT

Les tâches du consultant sont les suivantes :

1. Effectuer une revue documentaire approfondie sur le programme, les caractéristique physiques et socio-économiques du pays et le contexte environnemental actuel ;
2. Effectuer des visites sur site pour évaluer l'état actuel des sites miniers (exploités), les têtes de source, les berges des cours d'eau, les bassins versants et discuter avec les parties prenantes concernées ;
3. Mener des entretiens avec l'administration forestière, les sociétés minières et les parties prenantes clés ;
4. Identifier les sites dégradés potentiels en rapport avec les parties prenantes ;
5. Proposer des méthodologies et des outils pour l'élaboration de la cartographie ;
6. Cartographier les sites dégradés objet de restauration ;
7. Décrire les méthodes et les techniques de reboisement en rapport avec les parties prenantes ;
8. Décrire les espèces forestières et agroforestières appropriées suivant les zones agroécologiques ;
9. Évaluer les opportunités HIMO de mise en œuvre du programme.
10. Proposer un plan d'actions détaillé pour la mise en œuvre du programme national, y compris les étapes clés, les échéanciers et les responsabilités.
11. Estimer les coûts liés à la mise en œuvre du programme, y compris des technologies nécessaires ;
12. Rédiger un rapport de faisabilité incluant une analyse des résultats et des recommandations.

5 - PROFIL DU CONSULTANT

Le Consultant doit avoir une expérience avérée dans la réalisation d'études de faisabilité similaire dans le secteur forestier et agroforestier, une connaissance approfondie de la sylviculture tropicale et des technologies de cartographie, une compétence en analyse financière et budgétaire et une capacité à communiquer efficacement et à rédiger des rapports clairs et précis. Il doit également disposer d'une expérience générale d'au moins 5 ans et 2 expériences similaires.



En outre, le Consultant devra constituer une équipe d'experts ayant des profils correspondant à la nature des problématiques de l'étude.

Plus explicitement, le consultant proposera dans son offre une équipe d'experts ayant une expérience confirmée en matière d'études de faisabilité en foresterie composée de :

- **Un ingénieur des Eaux et Forêts - Environnement**, chef de mission, ayant au moins 10 ans d'expérience Générale et 2 prestations similaires ;
- **Un Ingénieur Cartographe** ayant au moins 5 ans d'expérience Générale en cartographie et 2 prestations similaires ;
- **Un expert écologiste** ayant au moins 5 ans d'expérience Générale en écologie générale et forestière, disposant d'une large connaissance en botanique systématique et 2 prestations similaires ;
- **Un Expert en Sociologie**, disposant des compétences en statistique et en informatique, ayant au moins 5 ans d'expérience Générale en techniques d'enquêtes et 2 prestations similaires ;
- **Un ingénieur Agroéconomiste ou analyste financier**, disposant une large connaissance en planification stratégique, ayant au moins 5 ans d'expérience Générale en analyse financière de projets de foresterie et 2 prestations similaires ;
- Toutes autres compétences jugées nécessaires pour la réalisation de cette étude.

Le consultant présentera également dans son offre, les diplômes conformes aux profils demandés et les Cv détaillés et signés des experts et de lui-même.

6 - DUREE ET CALENDRIER DE LA CONSULTATION

La mission s'étendra sur une période de deux (04) mois et débutera au plus tard une (01) semaine (M0) après la signature du contrat. Elle se déroulera selon le calendrier indicatif suivant :

Activités et rapports	Echéance
Démarrage de l'étude (réunion de cadrage)	T0
Rapport de premier établissement	T0 + 0,5 mois
Rapport provisoire du programme (Rapport diagnostic et plan d'actions)	T0+ 3 mois
Rédaction définitive de formulation du programme	T0+ 4 mois

7 - RAPPORTS A SOUMETTRE

La structure des rapports et leur contenu doivent répondre à la méthodologie et aux résultats attendus de la mission. Pour l'essentiel, le Consultant devra produire en langue française les documents suivants :

- -Rapport de premier établissement ;
- -Rapport provisoire du programme (Rapport diagnostic & plan d'actions) ;
- -Rapport définitif de formulation du programme

Tous les rapports finaux devront être fournis par le Consultant à l'AGETIPE sur support papier en cinq (05) exemplaires chacun et sous forme de fichier électronique.

8- SUIVI TECHNIQUE DE LA MISSION

Un Comité de Suivi est mis en place dans le cadre de la présente mission. Ce Comité est chargé d'assurer le suivi technique et la validation des principaux résultats de l'étude. Il est composé ainsi qu'il suit :

- Les départements techniques de l'AGETIPE ;
- Les parties prenantes clés.



Les études se feront en deux étapes :

- La Préparation et les réunions d'échanges comprenant la visite des sites et les concertations entre partenaires et l'élaboration des études d'avant sommaire (APS), d'avant-projet détaillé (APD) et les dossiers d'appels d'offres (DAO).

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte :

Les candidats intéressés sont invités à manifester leurs intérêts pour les prestations de services ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment référencées concernant des marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de l'effectif du personnel par catégorie professionnelle).

Ces critères doivent être certifiés par la fourniture d'attestations dûment signées par le Maître d'ouvrage du projet.

Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas quinze (15) pages. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

Une liste des candidats qui ne saurait être inférieure à six (6), présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières sur la base du Dossier de Demande de Propositions qui leurs seront remis pour la réalisation des services requis. Au bout de ce processus, un soumissionnaire sera retenu selon **la sélection fondée sur la Qualité Technique et le Coût (sélection qualité - coût)**.

La procédure de la présente manifestation d'intérêt sera conduite en application des dispositions des articles, 33 à 35 du code des marchés publics.

Les candidats seront évalués selon les critères suivants :

- a. Expérience générale ;
- b. Expérience spécifique (dans des conditions semblables) ;
- c. Disponibilité des compétences parmi le personnel d'encadrement.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de la **PRMP** de l'AGETIPE (L'Agence Guinéenne d'Exécution des Travaux d'Intérêts Publics pour l'Emploi) sise à Almamyia/ Commune de Kaloum Conakry/République de Guinée de Tél : (+224) 662 32 73 52/622 91 29 20/ E-mail : syllasemoha@gmail.com.

Les plis des soumissionnaires seront reçus dans les locaux de l'AGETIPE ouverts à cet effet, tous les jours ouvrables du lundi au vendredi de 10 heures à 13 heures.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à la Direction Générale de l'Agence Guinéenne d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi (AGETIPE), sise à Almamyia/ commune de Kaloum Conakry/République de Guinée. Immeuble AGETIPE, 1^{er} Etage au plus tard le 23/09/2024

L'ouverture des plis aura lieu le même jour et au même lieu à 11 h 00 en présence des candidats qui désireront assister.

